

Chers amis,

L'association « Maquettes et Créations » vous convie à sa 10ème exposition, qui se déroulera à la Salle Alizé située avenue Henri Peyrusse à Muret :

Le Samedi 5 et Dimanche 6 Octobre 2019

Forts de l'expérience de nos 9 premières éditions, nous mettrons tout en œuvre pour satisfaire l'ensemble de ceux qui nous font confiance depuis plusieurs années et de ceux qui voudront bien nous rejoindre.

Cette exposition est l'occasion de partager un moment très convivial avec d'autres passionnés venant de tous horizons : échange de savoir-faire, partage de connaissances, discussions et rencontres.

Nous organisons aussi un concours maquettes et figurines qui permettra à ceux qui le désirent de se confronter à leurs pairs.

Un repas, le samedi soir, vous est aussi proposé pour prolonger vos échanges autour d'un bon petit plat avec une vue imprenable sur l'ensemble de la salle d'exposition. Notez que durant tout le week-end des sandwiches, boissons et desserts seront disponibles à la buvette.

Pour vous inscrire, à l'exposition, au concours et/ou au repas du samedi soir, vous avez trois possibilités :

- Retourner par courrier le dossier en version papier à l'adresse suivante :
Christophe GUILLON
14 Chemin de Marragon
31600 MURET
- Envoyer par Email le dossier d'inscription complété à l'adresse suivante :
contact@maquettesetcreations.fr
- Vous inscrire sur le site de l'association dans la rubrique « Inscription à l'exposition et au concours 2019 » et suivre les instructions proposées.
Adresse du site de l'association : **www.maquettesetcreations.fr**

Les inscriptions seront clôturées **le 15 septembre 2019**.

Chers amis, n'hésitez pas à nous rejoindre nombreux en septembre à Muret. Nous serons très heureux de vous compter parmi nous pour ces grands moments de passion et de convivialité.

Le Président

Jérôme GERIQUE

Tél contact : Président Jérôme Gérique 06 84 84 18 66
Secrétaire Michel Lacoste 06 62 15 40 83

PROGRAMME :

Vendredi 04 :

- 14h00 : Aménagement de la salle par les organisateurs
- 18h00 : Possibilité de mise en place après accord du responsable
NB : salle non gardée (sous alarme toutefois)

Samedi 05 :

- 07h00 : Ouverture de la salle aux exposants, café/gâteau offerts.
- 10h00 : Début de l'enregistrement des pièces du concours et mise en place
- 10h00 : Ouverture au public
- 12h30 : Pot d'inauguration
- 14h00 : Fin d'inscriptions au concours
- 19h00 : Fermeture
- 20h30 : Repas (sur réservation)

Dimanche 06:

- 09h00 : Ouverture de la salle, café/gâteau offerts
- 09h00/12h00 : Fin de jugement, classement
- 16h00/17h00 : Remise des Prix.
- 17h30 : Retrait des pièces ' concours '
- 18h00 : Fin de la manifestation.

MAQUETTES ET CREATIONS

FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Remplir une fiche par catégorie

Pré-inscription :

- à retourner avant le 15 septembre 2019 :
 - courriel **contact@maquettesetcreations.fr**
 - courrier **Christophe GUILLON 14 ch. de Marragon 31600 MURET**
- à compléter jusqu'au 04 octobre 2019
 - site de l'association : **www.maquettesetcreations.fr**

Prix : préinscrits : 3 € par pièces et 10 € 4 pièces et plus

Sur place : 5 € par pièces et 15 € 3 pièces et plus

Juniors : gratuit

Nom : Prénom :

Club :

Adresse :

.....

Code postal : Ville : Tél :

Adresse email :

CATEGORIE et NIVEAU

CATEGORIE	NIVEAU

Titre des pièces

N°	Titre	N°	Titre
<i>1</i>		<i>6</i>	
<i>2</i>		<i>7</i>	
<i>3</i>		<i>8</i>	
<i>4</i>		<i>9</i>	
<i>5</i>		<i>10</i>	

Junior : moins de 16 ans
Confirmé : Rarement primé

Apprenti : jamais primé
Master : Souvent primé.

Catégories	Niveaux	Codes	Catégories	Niveaux	Codes
------------	---------	-------	------------	---------	-------

MAQUETTES

Appareils volants civils (avions, hélicoptères, dirigeables, montgolfières, navettes, ...)	Apprenti	AVCA	Appareils volants Militaires (avions, hélicoptères, dirigeables, montgolfières, navettes, ...)	Apprenti	AVMA
	Confirmé	AVCC		Confirmé	AVMC
	Master	AVCM		Master	AVMM
Véhicules terrestres Civils (Auto, moto, camion)	Apprenti	VTCA	Véhicules terrestres Militaires (Auto, moto, camion, blindés)	Apprenti	VTMA
	Confirmé	VTCC		Confirmé	VTMC
	Master	VTMCM		Master	VTMM
Navires (bateaux, sous-marins, ...) civils et militaires	Apprenti	NAVA			
	Confirmé	NAVC			
	Master	NAVM			

FIGURINES

Figurines historiques De 20 à 200 mm	Apprenti	FHA	Buste Toute échelle	Apprenti	FBA
	Confirmé	FIC		Confirmé	FBC
	Master	FHM		Master	FBM
Figurines fantastiques	Apprenti	FFA	Science-Fiction	Apprenti	SFA
	Confirmé	FFC		Confirmé	SFC
	Master	FFM		Master	SFM

DIORAMAS

Dioramas civils	Apprenti	DCA	Dioramas militaires	Apprenti	DMA
	Confirmé	DCC		Confirmé	DMC
	Master	DCM		Master	DMM

JUNIOR

Toutes catégories	Junior	JUN			
--------------------------	--------	-----	--	--	--

Règlement général de l'exposition des 5 et 6 Octobre 2019

- Article 1** Les emplacements seront attribués par les organisateurs à la vue des demandes et par ordre d'inscription.
- Article 2** Les participants s'engagent à laisser leurs œuvres exposées durant toute la manifestation, jusqu'au dimanche 18h00 sauf accord préalable des organisateurs.
- Article 3** Durant les heures d'ouverture, chaque exposant est tenu pour responsable de son matériel et de son stand.
- Article 4** Les exposants se conformeront à la législation en vigueur pour :
- les règlements concernant la sécurité dans les établissements publics.
 - les règlements relatifs à la sécurité contre les risques d'incendie, d'accident ou de panique dans les établissements recevant du public
- Article 5** les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de décision de fermeture du stand ordonné par la commission de sécurité.
- Article 6** les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux dommages que pourraient subir les pièces exposées, produits destinés à la vente ou tout autre matériel et articles (détériorations diverses ou vol). L'exposant, individuel ou association, ou le revendeur fait son affaire des assurances nécessaire.
- Article 7** En cas d'annulation de l'exposition pour cas de force majeure, ou pour toute autre cause indépendante de la volonté des organisateurs, « Maquettes et Créations » ne sera redevable d'aucun dédommagement auprès des exposants.
- Article 8** Les exposants devront avoir libéré et rendu en bon état leur emplacement au plus tard le dimanche soir à 20h00.
- Article 9** Tout exposant, participant et visiteur est réputé connaître le présent règlement et de s'y conformer. Celui-ci étant affiché à l'entrée de la salle d'exposition.
- Article 10** Les participants pourront proposer des articles à la vente sur leur stand à condition que ceux-ci respectent le thème de l'expo (jouets à proscrire) et en quantité limité.

Règlement général du concours

- Article 1** Le concours est ouvert aux figurines de 20 à 200 mm, aux maquettes et aux dioramas
- Article 2** L'inscription au concours implique l'acceptation du présent règlement.
- Article 3** La date limite des pré-inscriptions au concours est le 15 septembre 2019 par courrier et par mail contact@maquettesetcreations.fr
La date limite des pré-inscriptions au concours est le 30 septembre 2019 directement sur le site : www.maquettesetcreations.fr
- Article 4** Le droit d'inscription est fixé à 3,00 € par pièce et 10.00 € pour 4 pièces et plus par catégorie.
Pour les candidats de la catégorie JUNIOR (- de 16 ans) l'inscription est gratuite. Les frais d'inscription seront à régler le jour de l'exposition.
L'inscription sera possible le jour même, mais le droit sera de 5 € par pièce et 15€ pour 3 et plus.
- Article 5** Le nombre de pièce par concurrent n'est pas limité. Toutefois un concurrent ne pourra se voir attribuer qu'un seul prix par catégorie. Les pièces seront jugées globalement, si l'une des pièces présentées se révèle nettement supérieure à l'ensemble, c'est sur elle que portera le jugement.
- Article 6** Les pièces seront présentées de façon anonyme.
La description complète aura été fournie lors de l'inscription.
- Article 7** Les organisateurs se réservent le droit de retirer du concours toute pièce ne respectant pas l'anonymat le plus total, le bon goût et la morale.
- Article 8** Un concurrent ne peut s'inscrire que dans un niveau par catégorie.
- Article 9** Chaque concurrent dispose lui-même son ou ses display(s) tout en respectant les directives des organisateurs. Pendant cette opération, il est responsable de leur sécurité, ainsi que de celle des pièces voisines. Il est demandé aux concurrents de ne plus manipuler leurs pièces une fois le(s) display(s) installé(s).
- NB** Les locaux seront gardés pendant les heures de fermeture de l'exposition. Toutes les précautions seront prises pour assurer la sécurité des pièces pendant le concours. Cependant les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident, vol ou détérioration.

LE JURY

Le jury sera composé de personnes extérieures ou non, compétentes dans leur domaine.

Le jury peut : * Refuser toute pièce posant problème de place, d'anonymat, d'organisation ou de morale.
* Déclarer fermée une catégorie.
* Décider de ne pas primer une catégorie (ou réserver des prix).

Les délibérations du jury restent secrètes, aucune notation n'est communiquée

Le jury pourra déplacer toute pièce ou display qui ne correspondrait pas à la catégorie où elle est inscrite.